

Le programme

7 juillet : L' élu, propriétaire de la forêt communale

15h00 – 17h30 : L' élu propriétaire et son opérateur ONF

L' ONF, quel fonctionnement, quelles missions ?

Le rôle de l' élu propriétaire

La charte de la forêt communale.

Intervenants : ONF, Communes forestières

21 juillet : La forêt, une opportunité pour le développement local

9h00 : Accueil des participants

9h15 : Présentation de la formation

9 h 30 : La forêt et le bois dans le département

La forêt des Hautes-Alpes, un potentiel sous valorisé.

Enjeux de la valorisation et de la transformation du bois pour les élus communaux.

Intervenant : Communes forestières

10h45 : Inscrire la forêt dans le développement et l' aménagement du territoire

Construire un projet territorial autour de la forêt : Quel cadre réglementaire ? Quels financements ? Quels outils ?

Intervenant : Communes forestières

12h30 : Repas

14h00 : Les partenaires de l' élu pour ses projets forestiers ?

Qui sont les principaux partenaires des élus ? Quelles sont leurs missions principales ? Quels appuis les élus peuvent ils attendre ?

Intervenants : Communes forestières, principaux acteurs forestiers

16h30 : Fin de la session

Madame, Monsieur,

Elus de communes forestières, vous exercez plusieurs compétences forestières ou en lien avec la forêt et le bois.

La formation des élus est une action prioritaire que met en œuvre le réseau des Communes forestières, afin de vous permettre de disposer des connaissances nécessaires à vos prises de décisions. J' ai ainsi le plaisir de vous inviter à une formation sur le thème :

« Les enjeux de la forêt et du bois, les outils et partenaires de l' élu pour ses projets forêt - bois »,

qui se déroulera à Baratier, en deux parties :

Le mardi 7 juillet 2009 de 14h30 à 17h30

à la suite de l' Assemblée Générale.

et

Le mardi 21 juillet 2009 de 9h30 à 17h00

Les deux rendez vous sont complémentaires. Pour disposer de tous les éléments sur le thème traité, il est nécessaire de participer à l' ensemble de la formation.

En cas d' impossibilité, vous pouvez déléguer tout autre élu représentant la commune.

Je vous prie de nous retourner le bulletin réponse ci-joint.

Comptant sur votre présence je vous prie d' agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

La Présidente



Claire BOUCHET

Les modalités pratiques

Elus des communes adhérentes à jour de leur cotisation :

La formation est un service auquel donne droit l'adhésion. Aucune autre participation que le paiement de la cotisation n'est demandée.

Elus des communes non adhérentes :

Une participation forfaitaire de 30 € est demandée incluant les frais de repas.

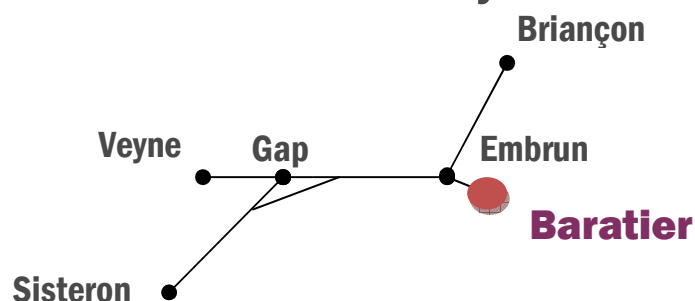
L'engagement à adhérer et régler la cotisation 2009, transmis au plus tard le jour de la formation dispense de la participation forfaitaire.

Les Communes forestières sont agréées organisme de formation par le Ministère de l'Intérieur. La participation demandée peut être prise en charge par la ligne formation du budget des communes, conformément au droit à la formation des élus régit par les articles L2123-12 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Le lieu de rendez-vous

Salle des Fêtes La Baratonne - Route de Pra Fouran - 05200 BARATIER

Comment s'y rendre



Votre interlocuteur

Laurence DAVIN : 04 92 43 39 91



LES COMMUNES FORESTIERES des Hautes-Alpes proposent aux élus

Une session de formation sur le thème

« Les enjeux de la forêt et du bois, les outils et partenaires de l'élu pour ses projets forêt – bois »

Propriétaires, aménageurs du territoire, gestionnaires de bâtiments publics et responsables de la sécurité :
Elu(e)s, la forêt vous concerne !

Quels sont mes missions et responsabilités en tant qu'élus ?
Quels sont mes partenaires et outils pour la conduite de mes projets forestiers ?
La forêt peut elle être une source d'économie et d'activité durable dans un territoire rural ?

Réponse les 7 et 21 juillet 2009.